



LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-LOUIS

Bienvenue au *Petit Chœur* !

Inscriptions 2018 - 2019

Héritiers d'une tradition de plus de soixante ans, les Petits Chanteurs de Saint-Louis, affiliés au mouvement des Pueri Cantores, rassemblent des enfants à partir de 6 ans pour leur donner une formation musicale et humaine de qualité, et contribuer à leur épanouissement personnel.

ADMISSION

2018 - 2019

Âge : **entre 6 et 8 ans**

L'admission se fait à la suite d'une audition et d'un entretien avec l'enfant et les parents.

La condition première est la motivation.

Les filles sont aussi bien accueillies que les garçons, mais leur intégration dans le Grand Chœur n'est pas garantie. La volonté de garder la spécificité et la puissance des voix de garçons impose un quota de filles ! Période d'essai d'un mois.

ACTIVITÉS

- 1 répétition par semaine **1h30 le vendredi (17h30 - 19h00)**
- 1 ou 2 week-ends par an Travail vocal et jeux dans une propriété en Normandie (généralement du samedi midi au dimanche soir)
- 2 à 3 concerts par an ❖ Concert de l'Avent-Noël - début décembre - qui réunit le Grand Chœur et le Petit Chœur (traditionnellement costumé)
❖ Concert du 2^{ème} trimestre, assorti d'un spectacle de marionnettes...
❖ Concert en juin : on invite parents et amis en vue du recrutement

Important :

Chanter dans une chorale est un vrai engagement et non une simple activité où l'on vient quand on veut ou quand on peut. Chaque chanteur ou chanteuse est un membre du Groupe et une absence est préjudiciable à l'ensemble du Groupe.

Seule l'assiduité combinée à la passion du chant permet à tout le groupe de progresser, d'apprendre de nouvelles œuvres et ensuite d'avoir la joie de les partager.

Dès lors, toute absence prévue devra être signalée à la Chef de chœur, Asta Lemiesle.

DIRECTION

- Chef de chœur : **Asta LEMIESLE** 06.75.51.40.76
- Relation avec les parents : **Alexandra BREGON** alexandrabregon@gmail.com 06.62.05.97.82
- Contact recrutement : **Rémi MADIGNIER** recrute.petit.chanteur@gmail.com 06.64.26.94.83
- Président : Rémi MADIGNIER
- Président d'honneur : Louis de MENTHON
- Trésorier : Vincent BELZENNE 06.63.43.61.58

Pour l'année : **220 €**

Règlement par chèque à l'ordre des Petits Chanteurs de Saint-Louis.

ou par virement en précisant l'objet « *cotisation et nom prénom de l'enfant* »

Cette cotisation est indicative : elle ne doit pas représenter un frein au plaisir de chanter, mais peut aussi être complétée, afin d'assurer la pérennité de la chorale.

SECRETARIAT

- **Répétitions** **Foyer Lejeune**
4, rue Tessier - 75015 Paris
(Métro Volontaires ou Pasteur)

- Siège social du Chœur 9 rue Las Cases 75007 Paris

Les circulaires seront données aux enfants à la fin des répétitions et transmises par messagerie électronique.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- la fiche de renseignements
- la décharge médicale
- l'autorisation du droit à l'image
- le chèque de cotisation à l'ordre des Petits Chanteurs de Saint-Louis

Le dossier complet est à remettre en mains propres lors d'une répétition.



LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-LOUIS

Petit Chœur

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018-2019

CHORISTE

NOM :		PRÉNOM :	
Adresse :			
Ville :		Code Postal :	
Né(e) le :		Nationalité :	
Lieu de naissance		Code postal de naissance :	N° sécurité sociale
Mobile de l'enfant		Email de l'enfant :	
Établissement fréquenté (école) :			Classe :

PARENTS

Nom et Prénom de la Mère		Profession :	
Tél. mobile :		Tél. domicile :	
Adresse e-mail :			
Adresse postale (si différente) :			
Nom et Prénom Père		Profession :	
Tél. mobile :		Tél. domicile :	
Adresse e-mail :			
Adresse postale (si différente) :			

Je déclare adhérer à l'Association des Petits Chanteurs de Saint-Louis, demander à être sur la liste de ses membres, m'engager à me conformer aux statuts et au règlement intérieur et avoir pris connaissance des conditions d'assurance.

Les déplacements se font la plupart du temps en train ou en car, cependant j'autorise mon enfant à se rendre aux concerts dans les voitures particulières des parents accompagnateurs si cela s'avère nécessaire.

Rayer la mention inutile :

J'autorise mon enfant à regagner seul notre domicile après les répétitions	Je m'engage à venir chercher mon enfant après les répétitions
--	---

Je désire un reçu de paiement pour un Comité d'Entreprise oui non

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"	
---	--



LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-LOUIS

DÉCHARGE MÉDICALE 2018-2019

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Parent ou tuteur légal de l'enfant (nom et prénom de l'enfant) :

Autorise le responsable de l'Association :

- à faire effectuer tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
- à reprendre l'enfant à sa sortie, en cas d'indisponibilité des parents ou du représentant légal du mineur

Informations complémentaires

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence

NOM			
Prénom		qualité	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Numéro de sécurité sociale			

Coordonnées du médecin traitant

NOM et Prénom			
Adresse			
Téléphone mobile		Téléphone fixe	

Antécédents médicaux : accidents, traumatismes, maladies chroniques, allergies...	
Commentaires	

Fait à	le
--------	----

SIGNATURE



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE 2018-2019

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les enfants dans le cadre de leur activité.

Je soussigné(e) :	
demeurant à :	
Parent / tuteur légal de l'enfant :	

déclare autoriser l'Association Les Petits Chanteurs de Saint-Louis à :

- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités organisées par l'Association et lors des concerts.
- reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, CD-rom ou DVD, site internet de l'Association, réseaux sociaux, journaux, télévision, etc.

L'Association des Petits Chanteurs de Saint-Louis s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des participants.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

D'autre part, les prestations de toutes sortes programmées par l'association, qu'effectuent les membres à l'occasion d'événements publics ou pour des enregistrements, font indissociablement partie du programme de formation objet de l'association. En conséquence de quoi les membres renoncent par avance à toute rémunération personnelle au titre de ces événements, qu'ils fassent ou non l'objet de financements à l'association sous quelque forme que ce soit.

Fait à	le
--------	----

Signature des parents
précédée de la mention "lu et approuvé"